



Conseil Municipal du mercredi 25 février 2026

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Nesle s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric DEMULE, Maire.

Étaient présents : M. Frédéric DEMULE, Mme Sophie LOCQUENEUX, M. Hubert GRAVET, Mme Stéphanie COULON, M. Jean DELENCLOS, Mme Martine DUPONT, M. Paul PILOT, Mme Rolande THOMAS, Mme Joanne PEPIN, M. Mickaël ANSEL, Mme Fanny TOTET, Mme Amélie CATHALA, M. Mathieu LENGLET, M. Nicolas FORMAN, M. Lucas PECRIAUX, M. José RIOJA et Mme Eliane CARLIER.

Étaient excusés : M. Philippe LEDENT (pouvoir à M. José RIOJA) et Mme Virginie MORIN.

Madame Stéphanie COULON a été nommée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je vous propose de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir une délibération concernant un « Dispositif de soutien afin d'assurer la pérennité de l'activité et d'un maximum d'emplois sur le site détenu aujourd'hui par la société MAGNIER INDUSTRIES par un « accord de principe » d'acquisition, si nécessaire, du foncier bâti et non bâti. Sujet présenté en commission finances lundi soir.

Y-a-t-il des observations ? des avis contraires ?

Non. Je vous remercie.

Nous allons pouvoir maintenant passer aux différents points inscrits à l'ordre du jour du premier conseil de l'année 2026 mais aussi du dernier de la mandature 2020/2026.

A cette occasion, je vous propose de partager, à l'issue de cette séance, un moment de convivialité et de partage financé, je le précise, par mes deniers personnels.

Mais avant, je souhaiterais que nous ayons un moment de silence et de recueillement à la mémoire de Monsieur Jean BLAS, qui nous a quittés le vendredi 13 février dernier à l'âge de 87 ans.

Ce dernier fut durant une quarantaine d'années une figure incontournable de Nesle et DE son territoire. Professeur de mathématiques estimé ou craint au collège Louis Pasteur de Nesle pendant 34 ans, il s'était également impliqué dans la vie associative de la commune comme président de l'harmonie au début des années 90 mais aussi comme membre actif du club de judo ou pour le téléthon.

Socialiste de conviction, il aura été membre du Conseil municipal durant 3 mandats de 1971 à 1983 puis de 1989 à 1995 sous la présidence de Jack PINÇONNET. Aussi, il avait été candidat tête de liste de l'union de la gauche lors des municipales de 1983 perdues face à Jacques GRONNIER.

Jean BLAS avait également été conseiller général de la Somme pour l'ancien canton de Nesle de 1979 à 1985. Il fut défait lors des cantonales de mars 1985 face à Jacques GRONNIER puis aux cantonales partielles d'octobre 1998 face à Paul PILOT.

Dans le cadre de ses mandats, il aura contribué à servir l'intérêt général, à améliorer la qualité de vie des habitants et à développer notre canton. Il avait notamment participé activement à la réalisation de la rocade de Nesle dans les années 80 ainsi qu'à la construction de la médiathèque dans les années 90.

Retiré à Amiens depuis le début des années 2000, il se faisait de plus en plus rare sur Nesle.

J'ai de nombreux souvenirs qui me reviennent dont le jour où je lui avais remis les médailles d'honneur de la ville de Nesle et du département de la Somme, en signe de reconnaissance pour son dévouement au service de notre commune, de notre territoire et de ses habitants.

Présent à ses obsèques à Amiens la semaine dernière, j'ai naturellement adressé en mon nom personnel et celui des membres du conseil municipal et des habitants de Nesle, mes très sincères condoléances à ses deux filles, sa famille, ses proches et amis.

Je vous invite à vous lever et à observer un moment de silence pour sa mémoire.
Je vous remercie ».

Monsieur le Maire propose d'examiner les points suivant à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025.
2. Approbation de la création d'une Commission d'Indemnisation aux commerçants ayant subi un préjudice économique en raison des travaux réalisés en cœur de ville par la commune
3. Versement d'une subvention exceptionnelle de 9 000 € au profit des Nuits Celtiques pour l'organisation de leur 15^{ème} festival
4. Modalités de versement de subventions exceptionnelles aux associations nesloises pour les dates anniversaires
5. Versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € au profit du Nesle District Pipe Band pour l'organisation de leur 20^{ème} anniversaire
6. Versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € au profit de la Coopérative de l'école maternelle Claude Monet pour l'organisation de leur kermesse de fin d'année
7. Renouvellement de la convention « Concerts extraordinaires »
8. Création de deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet pour accroissement d'activité : service technique et espace vert
9. Effacement du réseau électrique rue du sac : convention n°04-TE-0237-EF
10. Dispositif de soutien afin d'assurer la pérennité de l'activité et d'un maximum d'emplois sur le site détenu aujourd'hui par la société MAGNIER INDUSTRIE, par

un « accord de principe » d'acquisition, si nécessaire, du foncier bâti et non bâti

1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Intervention de Monsieur le Maire :

« Les membres de l'assemblée sont appelés à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal qui s'est tenue le mercredi 17 décembre 2025. Avez-vous des observations ?

Pas d'observation, je vous propose donc de passer au vote :

qui s'oppose ? qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité, je vous remercie ».

2- DÉLIBÉRATION N° 01/20260225

APPROBATION DE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'INDEMNISATION AUX COMMERÇANTS AYANT SUBIT UN PRÉJUDICE ÉCONOMIQUE EN RAISON DES TRAVAUX RÉALISÉS EN CŒUR DE VILLE PAR LA COMMUNE

Intervention de Monsieur le Maire :

« Comme vous le savez tous, le projet ambitieux de redynamisation du centre-ville qui s'inscrit pleinement dans le dispositif « Petites Villes de Demain », avec :

- La création en cours de l'Espace Dany Debray,
- Le réaménagement quasi terminé du parvis de la Collégiale
- Et la création enfin terminée de parkings supplémentaires,
-

va permettre de créer un cadre de vie qui va concourir notamment à l'attractivité de notre cœur de ville.

Néanmoins, la réalisation de ces travaux d'embellissement a pu causer un certain nombre de perturbations. Ce fut particulièrement le cas pendant le deuxième semestre de l'année 2025 pour un certain nombre de commerces de ce secteur, ce qui a pu conduire à une baisse de leur chiffre d'affaire.

Les préjudices subis par les commerces, malgré les précautions prises dans la conduite des chantiers, peuvent être indemnisés dans les conditions et le respect des principes de la jurisprudence administrative.

Toutefois, à travers la création d'une Commission d'Indemnisation Amiable (C.I.A), la Ville souhaite mettre en place une procédure de règlement amiable pour l'indemnisation éventuelle des préjudices subis. La démarche de la municipalité témoigne d'une réelle volonté de soutenir le tissu commercial local. En effet, peu de villes proposent ce type de procédure.

Aussi, après avis et conseils de la Chambre de Commerces et d'Industrie des Hauts-de-France, il est proposé la création d'une Commission d'Indemnisation Amiable des préjudices économiques liés à l'exécution des travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la municipalité, au sein du périmètre des travaux publics du cœur de ville, et sur une période déterminée.

Il s'agit de mettre en place un dispositif simple et rapide permettant le traitement des demandes d'indemnisation dans les meilleurs délais.

La Commission d'indemnisation amiable sera chargée d'étudier les demandes d'indemnisation des professionnels riverains qui estiment avoir subi des difficultés économiques sérieuses liées aux travaux et entraînant une diminution significative de leur activité.

Les critères, les modalités d'indemnisation et le périmètre d'intervention seront décrits ultérieurement dans un règlement qui sera alors approuvé par les membres du Conseil Municipal, tout comme l'enveloppe financière nécessaire qui sera inscrite au budget primitif 2026 qui sera voté courant avril.

Etant précisé que la « Commission d'Indemnisation Amiable » est un organe consultatif, qui rend un avis motivé au Conseil Municipal. Et, même si sa mise en place permet un traitement plus rapide des dossiers, elle ne garantit aucunement l'attribution systématique d'indemnités ».

Monsieur le Maire suspend la séance afin de laisser la parole à Madame MOURETTE et Monsieur CARDON, tous deux membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie Amiens-Picardie Hauts-de-France, présents pour répondre aux questions des élus sur ce sujet et apporter davantage d'explications.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Finances, en date du 23 février 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-D'approuver la création d'une Commission d'Indemnisation Amiable des préjudices économiques liés à l'exécution des travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la municipalité, au sein du périmètre des travaux publics du cœur de ville, et sur une période déterminée.

3- DÉLIBÉRATION N° 02/20260225

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'UN MONTANT DE 9 000 € AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES NUITS CELTIQUES, POUR L'ORGANISATION DE LEUR 15^{EME} FESTIVAL

Intervention de Monsieur le Maire :

« Dans le cadre de l'organisation du 15^{ème} festival des Nuits Celtiques de Nesle, qui se déroulera les vendredi 24 et samedi 25 avril prochains, l'Association des Nuits celtiques a sollicité la Ville pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 9 000 €.

Le prévisionnel budgétaire de cet évènement pour cette année avoisine les 39 880 €, budget qui devrait s'équilibrer si les subventions sollicitées auprès des différents partenaires financiers se concrétisent.

Pour rappel, ce festival créé en 2009, connu et reconnu, attire chaque année près de 800 spectateurs sur 2 jours et a lieu depuis maintenant 4 années à la Nouvelle Scène ».

Intervention de Madame TOTET :

« Combien avait-on mis l'année dernière ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« 9 000 € également, c'est 9 000 € depuis cette mandature, c'était 10 000 € les années précédentes ; »

Intervention de Madame TOTET :

« Pourquoi ne verse-t-on pas un pourcentage par rapport au budget présenté par l'association ? »

Intervention de Monsieur PILOT :

« C'était même 12 000 € au début. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Effectivement, c'était 12 000 €, c'est devenu 10 000 € et maintenant 9 000 €... je reconnais que nous n'avons jamais fait par rapport à un pourcentage de leur budget. Pourquoi pas à l'avenir. En mettant tout de même un plafond car le problème du pourcentage c'est que si l'association propose un budget à 60 000 € on peut vite se retrouver à verser 15 000 € de subvention exceptionnelle. »

Intervention de Monsieur RIOJA :

« Dans les économies de cette association pour le festival, il faut noter celle de la location du chapiteau qu'ils n'ont plus. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Oui, tout à fait, le chapiteau à l'époque coûtait entre 20 000 et 30 000 € si je ne me trompe pas. Ils ont 1 000 ou 3 000 € de moins de la commune depuis une dizaine d'années. De mémoire du départementils ont 1 500 € où, à une époque c'était 3 000 €. Mais je sais qu'ils sont également bien accompagnés par les acteurs économiques privés. »

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 23 février 2026,

Après en avoir délibéré, avec 17 voix Pour (Mme COULON, membre de l'association ne prend pas part au vote), décide :

-De verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 9 000 € au profit de l'association des Nuits Celtiques, pour l'organisation de leur 15^{ème} festival.

4- DÉLIBÉRATION N°03/20260225

MODALITÉS DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS NESLOISES POUR LES DATES ANNIVERSAIRES

Intervention de Monsieur le Maire :

« Afin de répondre aux diverses sollicitations d'associations nesloises qui organiseront des événements spéciaux lors de leurs « importantes dates d'anniversaires », la municipalité souhaite mettre en place des modalités de versements exceptionnels de subventions, de manière à uniformiser en toute équité ces participations financières.

Dans ce cadre, il est proposé les montants suivants :

→ Association Nesloise fêtant ses 10 ans de création : **1 000 €** de subvention exceptionnelle

→ Association Nesloise fêtant ses 20 ans de création : **1 500 €** de subvention exceptionnelle

→ Association Nesloise fêtant ses 50 ans de création : **2 000 €** de subvention exceptionnelle

→ Association Nesloise fêtant ses 100 ans de création : **3 000 €** de subvention exceptionnelle

Etant précisé enfin, que ces associations devront faire la demande par écrit du versement de cette subvention exceptionnelle, et qu'elles devront être en mesure de justifier de leur nombre d'années d'existence sans interruption, et être toujours domiciliées à Nesle.

En complément d'information, nous voterons juste après une subvention exceptionnelle pour les 20 ans d'une association culturelle et nous aurons dans les mois à venir une sollicitation d'une association sportive qui fêtera prochainement ses 20 ans également ».

Intervention de Madame CARLIER :

« Pour que ces associations puissent bénéficier de cette subvention exceptionnelle, doivent-elles impérativement organiser un ou des évènements spéciaux pour leur date anniversaire ou non ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Ah oui, il faut qu'elles aient des évènements à organiser cette année-là. Nous n'allons pas verser de subvention exceptionnelle s'il n'y a pas d'évènement organisé en face. »

Intervention de Madame CARLIER :

« Il me semble que la délibération n'est pas assez ferme : « souhaitant organiser des évènements spéciaux »... »

Intervention de Monsieur le Maire :

« D'accord, je vous propose alors : « qui organiseront des évènements spéciaux », ce qui donne un caractère plus formel. Nous modifierons la délibération en ce sens si cela convient à tout le monde. »

Intervention de Monsieur PECRIAUX :

« Il faut que les évènements soient organisés le jour de la date anniversaire ou dans l'année de cet anniversaire ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Dans l'année de l'anniversaire, nous ne sommes pas regardant au jour près. Mais évidemment si c'est une association qui veut fêter ses quinze ans alors que ça fait dix ans qu'elle existe, cela ne marchera pas. »

Intervention de Monsieur PECRIAUX :

« A-t-on une idée pour les cinq prochaines années par exemple du nombre d'associations susceptibles de vouloir fêter leurs anniversaires et de pouvoir bénéficier de cette subvention exceptionnelle ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Alors pour celles dont nous avons connaissance, je sais qu'il y a donc le Nesle District Pipe Band qui va fêter ses 20 ans, les 20 ans également du club de badminton, les 120 ans de l'Harmonie, le basket c'est une reprise, le tennis a fêté ses 80 ans de mémoire. Voilà, honnêtement je n'en sais pas plus. »

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du Maire,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 23 février 2026,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
-D'approuver les propositions de mise en œuvre pour le versement exceptionnel de subvention aux associations pour anniversaire, tel que défini ci-dessus.

5- DÉLIBÉRATION N° 04/20260225

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'UN MONTANT DE 1 500 € AU PROFIT DU NESLE DISTRICT PIPE BAND, POUR L'ORGANISATION DE LEUR 20^{EME} ANNIVERSAIRE

Intervention de Monsieur le Maire :

« La municipalité a été sollicité par le Nesle District Pipe Band pour les aider à financer l'organisation de leur 20^{ème} anniversaire.

Cette association est née en 2006 grâce à un groupe d'amis amoureux de Nesle et de son histoire, qui ont souhaité rendre hommage aux soldats britanniques ayant perdu la vie lors de la Grande Guerre. Et plus particulièrement, les soldats venus délivrer notre ville lors de sa première Libération en mars 1917. C'est d'ailleurs un sonneur écossais de cornemuse du régiment d'Highlanders qui est entré le premier, en jouant dans la ville pour annoncer l'arrivée des troupes libératrices écossaises.

Depuis sa création, les membres de l'association œuvrent musicalement avec conviction et générosité, en portant des valeurs essentielles de solidarité, de partage et d'engagement. Aussi, les musiciens de l'association participent à de nombreux évènements d'envergure locale comme nationale et font ainsi la fierté de notre ville à travers la France.

Depuis 20 ans, ils ont eu l'occasion de participer à de nombreuses commémorations patriotiques et cérémonies diverses, dont deux fois le Stade de France pour le tournoi des 6 nations, les commémorations du 1^{er} anniversaire des attentats de Charlie Hebdo, une participation au Festival de Saint-Riquier, une autre à la coupe du monde de rugby féminin en France, ou encore l'occasion de jouer à deux reprises en Sicile pour les fêtes de Noël.

Cette liste n'étant pas exhaustive, vous pouvez constater qu'ils sont actifs et présents sur tout le territoire national et même en dehors de nos frontières.

Afin de fêter dignement leurs 20 ans d'existence, le Nesle District Pipe Band souhaite organiser plusieurs jours de musique celtique à Nesle qui se dérouleraient le weekend des Journées du Patrimoine, soit dès le vendredi 18 septembre jusqu'au dimanche 20 septembre 2026.

Un concert exceptionnel réunissant le Nesle District Pipe Band et l'Harmonie serait organisé dans la collégiale Notre-Dame le vendredi 18 septembre, une soirée festive se tiendrait au cabaret le p'tit Baltar le samedi 19 septembre et enfin un concert dans le foyer rural le dimanche 20 septembre avec la présence du groupe « The Churchfitters » des figures incontournables de la scène folk musique en France.

La volonté de l'association est de pouvoir offrir l'accès gratuit au public pour tout le weekend (hormis la soirée de gala).

C'est la raison pour laquelle ils ont sollicité l'aide financière de différents partenaires, dont celle de la municipalité. Je suis également en train de voir pour obtenir une aide du Conseil départemental de la Somme.

Aussi, tenant compte de la délibération précédente, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € au profit de cette association dans le cadre de son 20^{ème} anniversaire ».

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 23 février 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

-De verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € au profit du Nesle District Pipe Band, dans le cadre de l'organisation des événements de son 20^{ème} anniversaire.

6- DÉLIBÉRATION N° 05/20260225

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 300 €, AU PROFIT DE LA COOPERATIVE DE L'ECOLE MATERNELLE CLAUDE MONET DE NESLE

Intervention de Monsieur le Maire :

« Dans le cadre de l'organisation de la kermesse de fin d'année scolaire, qui se tiendra le samedi 13 juin 2026, l'école maternelle Claude MONET a sollicité une aide financière comme elle l'avait déjà fait il y a deux ans.

Cette aide permettra, par exemple, l'achat de lots pour la tombola, ou la récompense aux enfants qui participeront aux différents stands de jeux proposés ce jour-là ».

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 23 février 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

-D'attribuer la somme de 300 € à la coopérative de l'école maternelle Claude Monet de Nesle, pour les aider à financer l'organisation de la kermesse de fin d'année.

7- DÉLIBÉRATION N°06/20260225

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION « CONCERTS EXTRAORDINAIRES »

Intervention de Mr le Maire :

« Maintenant, place à une délibération que nous prenons chaque année.

Dans le cadre des orientations culturelles de la ville de Nesle, l'association samarienne « Les Concerts Extraordinaires » et la mairie ont défini conjointement et ce depuis maintenant plusieurs années, les objectifs et les modalités d'un partenariat visant à optimiser l'animation pédagogique de l'Ecole Municipale de Musique.

Pour rappel, « Les Concerts Extraordinaires » est une association qui a pour but de concevoir, réaliser et produire des actions culturelles pouvant associer des partenaires du monde public et privé, ainsi que de pourvoir à l'enseignement musical. Aussi, l'association s'engage à assumer la direction de l'Ecole de Musique Municipale de Nesle via Monsieur Dominique LEROY mais aussi à assurer les cours de trompette, réaliser les adaptations nécessaires pour faciliter l'accès aux chefs-d'œuvre musicaux à un maximum d'élèves.

Dans ce partenariat, la ville de Nesle s'engage à régler à l'association « Les Concerts Extraordinaires » la somme forfaitaire annuelle de 6 960 euros, montant inchangé, payable par trimestre à terme échu. Je rajoute que le montant trimestriel de 1 740 euros sera payé sur production d'une facture.

Enfin, pour votre parfaite information, la convention est conclue pour une durée d'un an, non reconductible par tacite reconduction, ce qui amène le conseil municipal à délibérer chaque année. Pour être complet, la convention prend effet au 01/01/2026 ».

Le Conseil Municipal est invité à approuver les termes de la convention et à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Finances, en date du 23 février 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Concerts extraordinaires » pour l'année 2026.

8- DÉLIBÉRATION N° 07/20260225

CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET, POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE : SERVICE TECHNIQUE ET ESPACES VERTS

Intervention de Monsieur le Maire :

« De nouveau une délibération que nous prenons chaque année à l'approche des beaux jours.

Comme vous le savez, considérant la nécessité de recruter temporairement deux agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour les services technique et espaces verts, pendant la période estivale pour assurer différentes tâches comme les tontes, des travaux dans les bâtiments communaux et les écoles, l'arrosage et l'entretien des fleurs.

Il est proposé de créer deux postes d'adjoint technique territorial contractuel à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h00, du lundi 13 avril 2026 au dimanche 30 août 2026 inclus ».

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission finances en date du 23 février 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-D'approuver la création de deux postes d'adjoint technique territorial contractuel à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h00, du 13 avril au 30 août 2026, pour un accroissement temporaire d'activité.

9- DÉLIBÉRATION N°08/20260225

EFFACEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE RUE DU SAC : CONVENTION N°04-TE-0237-EF

Intervention de Monsieur le Maire :

« Le Territoire d'Énergie Somme a étudié à la demande de la Mairie, le projet relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de communications électroniques pour la rue du Sac, en lien avec les travaux de construction de l'espace Dany Debray et notamment de son atelier associatif qui aura son entrée dans ladite rue.

Dans ce cadre, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant total de 71 251,40 € TTC, dont le reste à charge pour la commune est de 34 907,00 €.

Le plan de financement détaillé de ce projet est le suivant : »

RESEAU ELECTRIQUE

	Total	Part TE80		Part Ville	
Montant total TTC de l'opération (Travaux HT + TV A+ MO)	52 089,20 €				
Montant travaux TTC	50 005,20 €				
TVA	8 334,20	8 334,20	100%		
Montant travaux HT	41 671,00	20 835,50	50 %	20 835,50	50%
Montant Frais de maitrise d'œuvre (pas de TVA)	2 084,00	1 042,00	50 %	1 042,00	50%
Prise en charge totale		30 211,70 €		21 877,50 €	

RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

	Total	Part TE80		Part Ville	
Montant total TTC de l'opération (Travaux HT + TV A+ MO)	14 007,00 €				
Montant travaux TTC	13 235,00 €				
TVA	2 203,00	2 206,00	100 %		
Montant travaux HT	11 029,00	2 205,80	20 %	8 823,20	80 %
Montant Frais de maitrise d'œuvre (pas de TVA)	772,00	772,00	100 %		
Prise en charge totale		5 183,80 €		8 823,20 €	

TRAVAUX DE GENIE CIVIL DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

	Total	Part TE80		Part Ville	
Montant total TTC de l'opération (Travaux HT + TV A+ MO)	8 345,20 €				
Montant travaux TTC	8 011,20 €				
TVA	1 335,20	1 335,20	100 %		
Montant travaux HT	6 676,00	2 670,40	40 %	4 005,60	60%
Montant Frais de maitrise d'œuvre (pas de TVA)	334,00	133,60	40 %	200,40	60%
Prise en charge totale		4 139,20 €		4 206,00 €	

Prise en charge totale du projet	39 534,70 €	34 906,70 € (Arrondi à 34907 €)
---	--------------------	--

Intervention de Monsieur DELENCLOS :

« Petite précision sur ce projet, afin de pouvoir alimenter la nouvelle salle des associations, du côté de la rue du Sac à l'arrière de l'Espace Dany Debray, le réseau va être enterré, donc il semblait logique de procéder à l'effacement des réseaux de toute la rue du sac car il ne restait que 70 mètres à enterrer. »

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'avis favorable, émis par la Commission Finances, en date du 23 février 2026,

Après en avoir délibéré, avec 17 voix Pour (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, étant membre de « Territoire d'Energie Somme »), décide :

-D'adopter le projet présenté par le Territoire d'Energie Somme, comme présenté ci-dessus,

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage.

10- DÉLIBÉRATION N°09/20260225

DISPOSITIF DE SOUTIEN AFIN D'ASSURER LA PÉRENNITÉ DE L'ACTIVITÉ ET D'UN MAXIMUM D'EMPLOIS SUR LE SITE DÉTENU AUJOURD'HUI PAR LA SOCIÉTÉ MAGNIER INDUSTRIES, PAR UN « ACCORD DE PRINCIPE » D'ACQUISITION, SI NÉCESSAIRE, DU FONCIER BÂTI ET NON BÂTI

Intervention de Monsieur le Maire :

« Considérant l'urgence eu égard à la situation de l'entreprise SAS MAGNIER INDUSTRIES, située 10 rue Charles de Gaulle à NESLE (80190) – RCS AMIENS 400 981 825 –, placée en redressement judiciaire depuis le 3 octobre 2025, avec une date de remise des offres avant le 10 mars prochain, et une audience au tribunal de commerce d'Amiens le 13 mars prochain en raison du dépôt au greffe du projet de cession de l'entreprise citée ;

Considérant les différentes prises de contacts et sollicitations des acteurs concernés ;

Considérant les compétences de la Mairie en matière d'acquisition foncière ;

Il apparaît nécessaire de porter à la connaissance des membres du Conseil municipal les différentes initiatives portées par la Mairie afin d'accompagner, si besoin, la pérennité de l'activité et d'un maximum d'emplois sur le site actuellement détenu par la société MAGNIER INDUSTRIES.

En effet, la société MAGNIER INDUSTRIES a été mise en redressement judiciaire le 3 octobre 2025. Depuis, une démarche de recherche de repreneurs est en cours.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire échange régulièrement avec l'administrateur judiciaire ainsi qu'avec les possibles repreneurs au nombre probablement de trois.

Dans les échanges, il apparaît que l'immobilier soit un sujet pour les repreneurs.

À cet égard, il a été demandé en urgence à la Direction Générale des Finances Publiques via son Pôle d'évaluation domaniale, de réaliser un avis sur la valeur vénale afin de déterminer et motiver, le cas échéant, un prix pour l'acquisition du site concerné.

Ainsi, une visite a eu lieu le vendredi 16 février dernier afin d'obtenir l'avis du domaine sur la valeur vénale pour les références cadastrale suivantes :

- NESLE - AD 516 - Sole du bis pont : 6 384 m² ENSEMBLE IMMOBILIER
- NESLE - AD 545 - 10 rue Charles de Gaulle : 31 452 m² ENSEMBLE IMMOBILIER
- Soit une superficie totale de 37 836 m²

Pour rappel réglementaire, l'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est estimée à : 1 195 000 €.

Elle est exprimée hors taxes et hors droits.

Elle est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 1 075 000 €.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

Dans cette perspective, le soutien de la Mairie de Nesle pourrait apparaître comme un élément clé pour apporter des garanties nécessaires à la réussite des projets proposés par les repreneurs.

Le dispositif de soutien de la Mairie de Nesle afin de préserver l'activité du site ainsi qu'un maximum d'emplois consisterait à proposer, si nécessaire, l'acquisition des biens bâtis et non bâtis.

En échange, un loyer serait demandé à la société locataire. Dans ce cas, une autre délibération serait prise afin de statuer sur les modalités financières de location et d'utilisation.

Au regard de ces éléments, la Mairie de Nesle souhaite proposer, si cela se révèle nécessaire, une offre cadre d'un million d'euros maximum (1 000 000 €) afin d'acquérir les 37 836 m2 appartenant aujourd'hui à société MAGNIER INDUSTRIES. »

Après un silence, Monsieur le Maire rajoute :

« Je précise également que je viens d'obtenir une information de Monsieur MISIAK, Secrétaire général de la Sous-Préfecture, qui m'a précisé que pour que cela puisse aboutir, il faudrait également solliciter le Conseil Régional qui nous donnerait compétence momentanément pour pouvoir aboutir à l'acquisition, puisque la mairie n'a pas la compétence développement économique car celle-ci est portée par les Communautés de communes. »

Je précise aussi que nous n'avons rien inventé : C'est ce qui a été réalisé en 1988 lorsque l'entreprise MAGNIER connaissait également des difficultés. À l'époque, c'était Monsieur GRONNIER qui était Maire. La commune avait alors fait l'acquisition des biens bâtis et non bâtis pour permettre à l'entreprise MAGNIER de se relancer. Cette dernière à l'époque n'a pas payé de location puis ensuite remboursait en payant des locations de manière annuelle. Puis, en 1997, alors que Monsieur PILOT était le Maire en fonction, la commune avait revendu à MAGNIER les biens fonciers bâtis et non bâtis au même montant que celui de l'acquisition 9 ans plutôt moins les locations qui avaient été versées par l'entreprise.

À cette différence qu'en 1988, c'était un plan de reprise et qu'aujourd'hui il s'agit d'un plan de cession. C'est la raison pour laquelle dans la délibération nous ne mettons pas de nom d'entreprises que nous pourrions accompagner. Les échanges actuellement ont lieu avec possiblement trois repreneurs (je n'ai ni le droit de citer ni le droit de donner des détails puisqu'il s'agit d'une procédure judiciaire qui est en cours), mais ce que je peux dire c'est qu'il semblerait que deux de ces repreneurs n'aient pas forcément besoin de cette action dans le cadre de leurs propositions, et l'un des repreneurs est toujours en

discussion constante avec la mairie, mais il est dans l'attente aujourd'hui d'une sûreté financière pour pouvoir porter une proposition avant le 10 mars prochain.

La délibération de ce soir permet donc, le cas échéant de mettre un accord cadre dans la négociation qui peut être entamée entre la municipalité et les repreneurs mais, naturellement, ce n'est pas un accord définitif, c'est le Conseil municipal qui aura le dernier mot et de toute façon nous serons obligés de passer par la Conseil régional sinon nous ne pourrions pas aboutir. Aujourd'hui, il y a 48 emplois chez MAGNIER. Je vais être honnête avec vous sans donner de chiffres, dans les trois propositions portées par les repreneurs, aucun n'émet la possibilité de pouvoir conserver tout le monde. C'est globalement dans les différents projets, d'une vingtaine de personnes conservées à trente-six. Sous réserve de nouvelles propositions naturellement, de repreneurs qui ne se sont peut-être pas encore fait connaître. J'ai rencontré les repreneurs hier, j'étais au Tribunal de Commerces pendant trois heures hier matin et j'ai passé toute mon après-midi soit par téléphone soit ici en mairie, avec Hubert GRAVET, où nous avons échanger avec les potentiels repreneurs.

En tout cas, je pense qu'il peut être utile, le cas échéant, d'accompagner et d'être présents. Maintenant, on peut ne pas partager cette même conviction et je reconnais le caractère lourd de sens de cette décision même si beaucoup de sécurités ont été mises en place pour ne pas prendre de décisions trop hâtives et/ou définitives. Cela a été des échanges que nous avons eu avec notamment le Président RIOJA lundi soir en Commission finances et encore ce matin par téléphone.
Avez-vous des questions ou interrogations sur ce sujet ? »

Intervention de Madame CARLIER :
« Quel pourrait-être le risque pour la ville ? »

Intervention de Monsieur le Maire :
« Le risque pour la Ville : imaginons qu'une proposition soit portée par l'un des repreneurs avec, dans leur projet, une acquisition du Foncier par la municipalité. Nous prendrons une délibération pour acter définitivement l'acquisition à 1 000 000 € (car si nous ne le faisons pas, le projet n'aboutit pas et le projet est alors relancé au tribunal de commerce) et, si cela aboutie, une nouvelle entité se met en place puisque ça ne pourra plus être MAGNIER INDUSTRIE telle qu'elle existe aujourd'hui (puisque'il s'agit d'un plan de cession et non de reprise). Si cela fonctionne, potentiellement peut-être que nous aurions le même cas de figure qu'en 1988/1997 et que la mairie puisse revendre au bout d'un moment les bâtiments à l'entreprise qui émettrait des bénéfices.

Si cela ne fonctionne pas, la mairie serait alors propriétaire de 3,8 hectares pour 1 000 000 € (estimés entre 1 200 000 € et 1 400 000 €) que nous pourrions potentiellement scinder, vendre les bâtiments car il y a une superficie de terrain qui peut, pourquoi pas, accueillir d'autres entreprises, qui pourrait, pourquoi pas, devenir des parcelles d'habitat, tout en ayant et il faut l'avoir à l'esprit je ne le cache pas, une possibilité de revente à la même valeur que nous en aurions fait l'acquisition. Nous avons la possibilité en tout cas, le cas échéant de parcelliser ces 3,8 hectares pour revendre à différents porteurs de projets qui pourraient se présenter demain ou encore cette opportunité qui est celle du Canal Seine Nord Europe, qui pourraient intéresser des industries demain... Mais je n'ai pas non plus de certitudes sur ce que j'avance, il y a une part de risque qui est évidente, on ne peut pas le cacher. »

Intervention de Madame CARLIER :
« Il est vrai qu'avec l'arrivée du Canal, la perspective semble moins risquée »

Intervention de Monsieur PILOT :

« Oui et également avec la voie ferrée qui passe à Nesle, ceci est intéressant. Maintenant il faut voir si la commune a les reins solides ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Alors aujourd'hui la commune a effectivement les reins solides. Nous avons plus de 3 millions d'euros de trésorerie et nous attendons des recettes importantes d'ici 2 ans puisque nous avons 2 millions d'euros de subventions de notifiées à toucher d'ici 2 ans, sans compter le Fond de compensation de TVA qui devrait être autour de 500 000 / 600 000 euros. Et puis, nous n'allons pas lancer de grands projets dans les deux années à venir, nous pouvons effectivement dire que la commune a les reins solides mais, il y a une part risque qu'il ne faut pas occulter. »

Intervention de Madame CARLIER :

« Peut être qu'une partie pourrait être empruntée ? »

Intervention de Monsieur GRAVET :

« Je ne voie pas vraiment l'intérêt d'aller emprunter puisque nous pouvons le supporter... »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Le sujet peut être évoqué, travaillé par la prochaine équipe. Comme la prochaine équipe pourra déjuger la décision qui sera prise ou pas, mais cela peut être une des réflexion à mener, je n'ai rien programmé pour l'instant. D'ailleurs, et je pense que vous commencez à me connaître, j'ai ressorti toutes les délibérations qui ont été prises entre 1988 et 1997, à l'époque Monsieur GRONNIER était Maire, le Conseil municipal avait décidé d'en faire l'acquisition et c'était 924 000 Francs soit à peu près 140 000 euros, donc là on voit qu'en 35 ans la valeur s'est multipliée environ par 10. Entre temps Monsieur GRONNIER a perdu les élections municipales et c'est Monsieur PINCONNET qui a signé finalement définitivement l'acte et qui avait effectivement décidé à l'époque de recourir à un emprunt. Et à la fin, ceci s'est finalisé par Paul PILOT qui a revendu 924 000 Francs. De mémoire MAGNIER avait déjà remboursé 700 000 Francs et donc ils ont rajouté les 224 000 francs pour pouvoir faire l'acquisition définitive. Par contre à l'époque il y avait un petit peu moins, on devait être à 3,77 hectares, aujourd'hui nous sommes à 3,80 hectares. »

Intervention de Monsieur RIOJA :

« Il est important de souligné que si rien n'avait été fait par la commune à l'époque, et bien aujourd'hui il n'y aurait plus de MAGNIER.

Cependant j'aimerais attirer l'attention, si vous le permettez Monsieur le Maire, sur ce sujet qui a une importance et notamment pour l'emploi mais qui comporte une part de risque malgré tout pour la commune et, comme je vous ai dit ce matin la chose suivante que je vais répéter, il faut que la Mairie tienne compte de l'évolution avec l'arrivée du Canal et des éventuels besoins en financement qui vont arriver et qui vont venir se greffer au budget communal. Autrement dit, il faut qu'elle soit en capacité de répondre favorablement à des projets importants pour la ville. Tout simplement garder cela en tête pour ne pas se faire avoir en bout de ligne. Mais le sujet ce soir, et Monsieur le Maire le disait, c'est surtout d'acter le fait qu'il y a une possibilité de pouvoir financer cette acquisition mais ce n'est qu'une possibilité. Et il y a tellement de choses à voir avant avec les décisions du Tribunal de commerces, les engagements des repreneurs, etc, etc, Il y a une chose à souhaiter c'est que l'un de ces repreneurs soit en capacité de reprendre cela et que l'on en parle plus. Voilà ce que je souhaitais ajouter. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« On partage, en tout cas je partage vos dires. La Région est également présente puisque la Région est prête à mettre 300 000 euros dans ce projet. La BPI est prête à s'engager également et nous avons déjà eu beaucoup de réunions autour et pour ce sujet. Je mesure et je pense qu'il s'agit de la décision la plus difficile que je propose depuis ces 6 dernières années. »

Intervention de Madame TOTET :

« Si la ville devient propriétaire de cette entreprise et qu'à un moment donné il faut y faire des travaux, et je pense par exemple à des travaux de désamiantage, c'est donc la municipalité qui en aura la charge ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je n'ai rien à cacher, ce sont des modalités qui seront effectivement à négocier avec le futur repreneur le cas échéant, et pour être tout à fait clair je confirme qu'il y a justement de l'amiante dans ce bâtiment et ce seront donc des négociations à porter.

Le potentiel repreneur qui souhaite porter le projet avec l'acquisition du foncier par la mairie, c'est un repreneur local qui est existant aujourd'hui dans ce bâtiment. Alors je peux me tromper, sans être naïf non plus mais nous pouvons tout de même nous faire confiance... Je n'imagine pas que celui qui est venu nous voir en disant « ça peut nous aider » vienne 1 mois après en nous disant qu'il y a des travaux à faire dans les bâtiments ou sinon, j'appelle cela de la malhonnêteté. Mais, le risque existe aussi, et il faut en être conscient.

C'est la raison pour laquelle je précise bien qu'en cas d'acquisition, une autre délibération sera prise afin de statuer sur les modalités et l'une d'entre elle pourrait être de dire que le locataire, en connaissance, s'engagera à supporter telle ou telle charge des sur les bâtiments.

Donc je le redis et j'insiste, c'est une grosse décision à prendre ce soir avec un risque zéro qui n'existe pas mais c'est une décision pour un accord de principe et non une décision définitive. À tout moment, nous pouvons faire marche arrière. En tout cas chacun vote et doit voter en son âme et conscience et il n'y aura aucune difficulté avec les votes de ce soir si des membres ne sont pas d'accord. »

Intervention de Monsieur GRAVET :

« Sachant que la décision finale c'est le Tribunal de commerce qui la donnera. »

Intervention de Monsieur le Maire :

« La décision finale du choix du repreneur sera effectivement celle du Tribunal de commerces, mais si celui-ci choisit l'un des projets où la commune se porte acquéreur du foncier et que finalement le Conseil municipal décide de se retirer car pas rassuré, à cause de la problématique amiante, par un projet qui nous paraît finalement pas si abouti que cela, ou encore la Région qui refuse de participer, et bien ce qu'il faut retenir c'est qu'à la fin la décision finale nous revient malgré tout, en complément de celle du tribunal de commerces. »

Intervention de Monsieur RIOJA :

« De toute façon la commune ne pourra pas s'engager si le projet n'est pas suivi par le Conseil régional ni par la Banque BPI . »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Effectivement, l'un des porteurs de projet qui souhaite l'aide de la commune part sur un business plan avec l'accompagnement de la Région et de la BPI et lui-même doit mettre

une part personnelle (donc déjà il faut qu'il est sa part personnelle). S'il manque une seule de ces trois parties de toute façon on ne suivra pas. »

Intervention de Madame TOTET :

« Donc si nous sommes amenés à voter l'acquisition définitive, y aura-t-il une réunion en amont pour nous communiquer toutes les informations, risques et conséquence de cet achat ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Alors selon moi, il y aura une délibération afin de solliciter le Conseil régional pour savoir si nous pouvons aller jusqu'au bout.

Il y aura une délibération avec les critères, le calendrier et les modalités de la location et puis une délibération d'acquisition finale ou non. Peut être que celle sur les modalités devra être votée après l'acquisition mais, à minima présentée en amont afin d'échanger sur ces modalités. »

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'avis favorable, émis par la Commission Finances, en date du 23 février 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-De donner « un accord de principe » sur le dispositif de soutien envisagé qui s'articule autour d'une offre cadre maximale d'1 000 000 euros pour acquérir, si cela se révèle nécessaire, les 37 836 m2 de la société MAGNIER INDUSTRIES, située 10 rue Charles de Gaulle à NESLE (80190) ;

-D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conduire des démarches de négociation et de préparation des décisions visant la mise en œuvre de l'action proposée via le dispositif de soutien de la Mairie et, en particulier, approuver la poursuite des pourparlers en vue de finaliser, si besoin, un accord sur l'acquisition de l'ensemble immobilier du site MAGNIER INDUSTRIES, tout en précisant qu'une nouvelle réunion du Conseil municipal sera organisée afin de prendre une décision définitive.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été examinés et votés. Je vous en remercie toutes et tous.

Finalement, ce dernier conseil aura été à l'image de ces 6 dernières années :

- Des élus engagés jusqu'au bout de leurs missions avec des délibérations importantes au service de l'intérêt général ;
- Des élus souriants, bienveillants, constructifs, respectueux et je tenais à le souligner car cela est rare.

Merci à toutes et à tous pour ces 6 années de réflexion, d'actions, de réalisations, et de transformations.

Comme j'aime le dire Nesle bouge, Nesle avance, Nesle se modernise et vous avez chacun à votre manière contribué à cette réussite.

J'ai sincèrement eu le plaisir mais surtout l'honneur d'être accompagné de 18 élus, de la majorité comme de la minorité qui n'en a que le nom finalement, qui ont œuvré sans relâche pour gérer, animer et développer Nesle. Je tenais à vous remercier tous très chaleureusement.

Je profite aussi de la présence Madame Julie THERON, Directrice Générale des Services, pour remercier à travers elle, l'ensemble du personnel communal qui quotidiennement à nos côtés, a œuvré au service des habitants tout en contribuant par leurs actions à l'embellissement et au développement de notre ville.

Mais avant de conclure ce conseil municipal, je souhaiterais conserver votre attention quelques minutes encore...

Le célèbre romancier et conteur danois Andersen disait, je cite : « *La reconnaissance est la mémoire du cœur* ».

Ce soir, à l'occasion de ce dernier conseil de la mandature, je souhaiterais mettre à l'honneur 4 élus qui vivent aujourd'hui, si je ne me trompe pas, leur dernière séance du conseil municipal, à savoir :

- Eliane CARLIER
- Jean DELENCLOS,
- José RIOJA,
- Paul PILOT.

Eliane CARLIER est entrée au conseil municipal en mars 2014.

Elle a à son actif 12 années de présence. Adjointe au maire déléguée aux affaires sociales et scolaires de 2014 à 2020 sous la présidence du maire José RIOJA, elle est depuis 6 années, engagée comme conseillère municipale mais aussi comme membre du Centre Communal d'Action Sociale et représentante de la mairie au sein du conseil d'administration du Centre Social Est de la Somme.

Aussi, vous avez été et êtes toujours impliquée dans la vie associative. Je pense notamment aux années « Sympa'Nesle » avec l'organisation de magnifiques événements qui restent dans les mémoires ou encore à l'association Tricot'thé depuis maintenant quelques années.

Eliane est aujourd'hui une retraitée heureuse et j'ai en cet instant des souvenirs de mon enfance qui me reviennent, notamment à la boutique et atelier de photographie. Je n'oublie pas que ma première photo de campagne pour devenir maire des jeunes lorsque j'étais adolescent a été réalisée chez vous.

Aussi et pour tout ça, c'est avec sincérité, émotion et gratitude que je vous remets la médaille d'honneur de la ville en signe de reconnaissance et de respect pour votre dévouement au service de Nesle et de ses habitants.

Jean DELENCLOS, mon Jeannot, mon souffre-douleur... est entré au conseil municipal en mars 2001. Oui, je vous parle d'un temps, que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître.... D'abord conseiller municipal pendant 7 années, tu deviendras en 2008 à la suite de ta réélection sur la liste de Paul PILOT, son adjoint délégué à la voirie et aux réseaux. Après une pause non souhaitée, dirais-je, de 6 années, tu reviens au conseil municipal en mai 2020, en étant mon adjoint délégué aux voiries, aux réseaux, à l'éclairage public, à la circulation et à l'adressage.

Retraité de la DDE où tu as œuvré pendant près de 4 décennies, tu as mis au service de Nesle, ton professionnalisme, ton expérience et tes connaissances.

On te doit de nombreuses réalisations de près ou de loin, comme la rocade et le réaménagement du centre-ville entre 1985 et 1988 sous la mandature de Jacques Gronnier en qualité de contrôleur principal de la DDE, l'aménagement de la place de la Gare et de différents lotissements sous la mandature de Paul en qualité d'adjoint, et dernièrement la rénovation complète de deux lotissements construits dans les années 70 (Lotissements des rues Léonce Leroy, des Résistants, Marie Curie et Germaine Vallet), le réaménagement du parking du collège, la création de plusieurs parkings en cœur de ville mais surtout la requalification et le réaménagement du parvis et des abords de la collégiale Notre-Dame et du monument aux morts, la fierté de ce mandat.

J'ai beaucoup appris à tes côtés mon Jeannot, sur les différents enrobés, sur les bordures, les bordurettes, la réglementation, les techniques de travail, les engins et je voulais sincèrement t'en remercier. Tu as fait de moi un maire plus avisé, plus compétent et plus exigeant.

Enfin, je voulais t'exprimer mon amitié et mon affection, sans oublier la chance et la fierté d'avoir œuvré à tes côtés. En cet instant, je me souviens du regard du papa de Julie qui, il y a plus de 25 ans, se disait en me voyant lorsque je venais chercher ta fille : « Il veut devenir Maire ce jeune merdeux... ».

Oui mon Jeannot, je suis bien devenu maire et c'est avec sincérité, émotion et gratitude que je te remets la médaille d'honneur de la ville en signe de reconnaissance et de respect pour ton dévouement au service de Nesle et de ses habitants.

Je vais maintenant passer à deux personnalités qui sont devenue pour moi en quelque sorte, des personnes tutélaires qui m'ont directement ou indirectement appris, inspiré, construit, façonné... Et ma position est particulièrement singulière et atypique compte tenu de notre histoire commune.

José RIOJA, Monsieur le Président. Vous êtes entré au conseil municipal en mars 2014 à la suite de la victoire de votre liste à l'élection municipale.

D'abord maire de 2014 à 2020, Nesle se sera préparée sous votre mandature à l'accueil du Canal Seine-Nord Europe. Ces 6 années verront également la construction de la Nouvelle Scène, d'une micro-crèche et d'un bâtiment regroupant la cantine et le périscolaire, mais aussi l'aménagement d'une salle des associations, la création de plusieurs bassins de déconnexion des eaux pluviales, l'installation des premières caméras de vidéoprotection ou encore l'implantation de plusieurs usines Spurgin, Nigay, Innovafeed...

Lors de cette même mandature, vous avez exercé les fonctions de vice-président de la Communauté de communes du Pays Neslois puis de l'Est de la Somme.

Ensuite, en mai 2020 vous devenez conseiller municipal à la suite des élections puis en juillet la même année, Président de la Communauté de communes de l'Est de la Somme.

Homme charismatique indissociable de son chapeau noir, déterminé, opiniâtre parfois grognard qui dégage une stature imposante qui, quelquefois m'impressionnait, vous êtes pour moi la définition de la volonté. Je vous le confesse aussi, votre témérité et votre ténacité font de vous un exemple qui m'inspire.

Ami de mon regretté papa qui vous appelait affectueusement « ch'José », j'ai de nombreux souvenirs en commun avec vous, à l'église lors des veillées de Noël, à la MACIP rue des Champs – l'entreprise connue et réputée que vous avez créée – avec mon papa autour de conversations souvent grivoises, mais aussi des campagnes électorales lors de

mon adolescence passées aux cotés des regrettés Luc Défossé et Jacques Gronnier. J'ai d'ailleurs en cet instant, une pensée particulièrement émue et reconnaissante pour eux.

Monsieur le Président, je vous estime et respecte beaucoup, et n'oublierai jamais que vous avez été le premier à me faire confiance dans mon engagement public au service de cette ville que nous aimons tant, Nesle.

Aussi, c'est avec sincérité, émotion et gratitude que vous remets la médaille d'honneur de la ville mais aussi le collier d'honneur de Maire en signe de reconnaissance et de respect pour votre dévouement au service de Nesle et de ses habitants.

Enfin, **Paul PILOT**, « ch'Paul », Monseigneur comme j'aime t'appeler tendrement...

Tu es entré au conseil municipal en mars 1989, à l'occasion de la victoire de la liste de Jack PINÇONNET lors des élections municipales. Tu te retrouves au conseil avec des noms qui résonnent encore tels que François LEFEBVRE, Georges REMY, Jean BLAS, Lucienne FOURNIER....

En juin 1995, à la suite des élections municipales, tu deviens adjoint délégué aux bâtiments communaux puis en raison de la démission de Jack PINÇONNET, tu es élu en décembre 1996 maire de Nesle.

Réélu aisément maire en 2001 puis en 2008, tes 17 années de mandats comme premier magistrat verront la construction d'une station de dépollution, la finalisation du tout-à-l'égout, l'installation du gaz de ville, la création de nombreux lotissements (Boutechoque, Fournier, Magnier et Malin), l'aménagement de la place de la Gare, la construction d'un city-stade, l'extension des ateliers municipaux, la création d'un accueil périscolaire, la rénovation de plusieurs voiries (rue Gambetta, secteur Saint-Jacques, secteur Saint-Léonard, par exemple), le passage du Tour de France en juillet 2012 ou encore l'installation d'un supermarché... Difficile de résumer 18 années rendant cette liste non exhaustive.

En parallèle de ton mandat de Maire mais aussi de ton activité professionnelle chez Orsan devenu Amylum où tu étais également représentant du personnel, tu as été Conseiller général du canton de Nesle d'octobre 1998 à mars 2015 et même vice-président du département en charge de la petite enfance aux côtés du Président Christian Manable. Enfin, tu as été Président du District de la région de Nesle, vice-président du SIVOM de la région de Nesle et vice-président de la Communauté de communes du Pays Neslois pendant 13 années.

Conseiller municipal depuis 2014, dans l'opposition pendant 6 ans puis dans ma majorité depuis 2020, tu es devenu d'abord un allier instructif avec une oreille attentive et bienveillante, puis un sage éminent et important, et même un ami que j'estime profondément.

Enfin, je n'oublie pas que tu es Maire honoraire depuis novembre 2017 pour avoir réalisé 17 années comme premier magistrat.

Aujourd'hui, tu vis ton dernier conseil après 37 années sans interruption, faisant de toi l' élu avec la plus grande longévité au sein du conseil municipal devant François LEFEBVRE. Félicitations et respect !

Paul, tu es un homme foncièrement attachant, chaleureux, tolérant ; profondément généreux et humain pour qui j'exprime une infinie sollicitude et une certaine admiration.

A titre plus personnel, nos moments précieux de convivialité autour d'un verre de Jameson, - le whisky des maires, n'est-ce pas ? -, m'apportent toujours un réel plaisir et

beaucoup de satisfaction. Vraiment, je chéris ces moments complices avec une certaine gourmandise.

Nos conversations y sont toujours passionnantes et enrichissantes.

Aussi, tes confidences et ta confiance m'honorent et me touchent.

Je connaissais depuis petit l'homme public que je respectais, j'ai découvert au cours de ces dernières années l'homme privé que j'affectionne tendrement et sincèrement.

Aussi, c'est avec sincérité, émotion et gratitude que te remets la médaille d'honneur de la ville mais aussi le collier d'honneur or de Maire en signe de reconnaissance et de respect pour ton dévouement au service de Nesle et de ses habitants. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h09, et ont signé les membres présents.